

RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

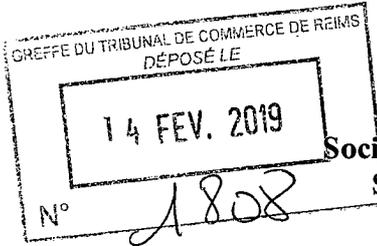
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00023

Numéro SIREN : 539 036 699

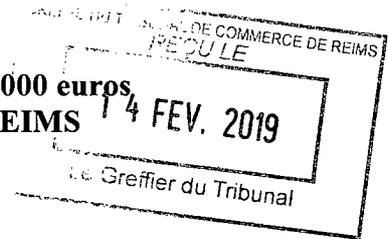
Nom ou dénomination : Parc Eolien Le Mont d Annelles

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2019 sous le numéro de dépôt 1808



Parc Eolien Le Mont d'Annelles

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros,
Siège social : 26-28, Rue Buirette, 51100 REIMS
539 036 699 RCS REIMS



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 15 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 15 Septembre,
A Reims,

La Société « Windvision Windfarm Holding Germany IV GmbH »

Société à responsabilité limitée au capital de 25 000 euros,
ayant son siège social à MONHEIM (Allemagne) Grazer StraBe 47 - , 49789,
Immatriculée au Registre du commerce B du Tribunal de Düsseldorf sous le numéro HRB
78085,
Représentée par Monsieur Léon VANKAN,

Associée unique de la société « Parc Eolien Le Mont d'Annelles », société par actions simplifiée
au capital de TRENTE MILLE (30 000) Euros divisé en TRENTE MILLE (30 000) actions de
UN (1) Euro, dont le siège social est à REIMS (Marne) 26-28 rue Buirette,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIVIT :

L'Associée Unique rappelle que, par courrier en date du 14 septembre 2018 Monsieur Stéphane
MOELANS a fait part de sa volonté de démissionner de son mandat social de Directeur Général
de la société avec effet au 3 septembre 2018.

II - A DELIBERE SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général
démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

III - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Stéphan MOELANS de son mandat de Directeur Général, nomme à compter de ce jour en qualité de nouveau Directeur Général, sans limitation de durée :

- Monsieur Franz MASCHER, né le 4 novembre 1965 à Anras (Österreich), de nationalité Autrichienne demeurant 48, Rue Ruinart de Brimont à Reims (51100).

Conformément aux dispositions de l'article 14 paragraphe 5 des statuts, le Directeur Général sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à l'associé unique ou à la collectivité des associés. A ce titre, il disposera du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

L'Associé Unique décide que le Directeur Général ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat de Directeur Général. Si une rémunération était prévue ultérieurement les modalités de sa fixation et de son règlement seront déterminées par une décision ultérieure. Il pourra toutefois prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de son mandat.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique précise que conformément à la décision qui précède, il a consenti dans le cadre de la démission qui a été donnée à renoncer au délai de six mois de prévenance prévu dans les statuts en leurs article 14.2 DIRECTEUR GENERAL – Durée des fonctions.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourrait être requis.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Société « WINDVISION WINDFARM HOLDING GERMANY IV GMBH »,
Représentée par Mr Léon VANKAN :**

